

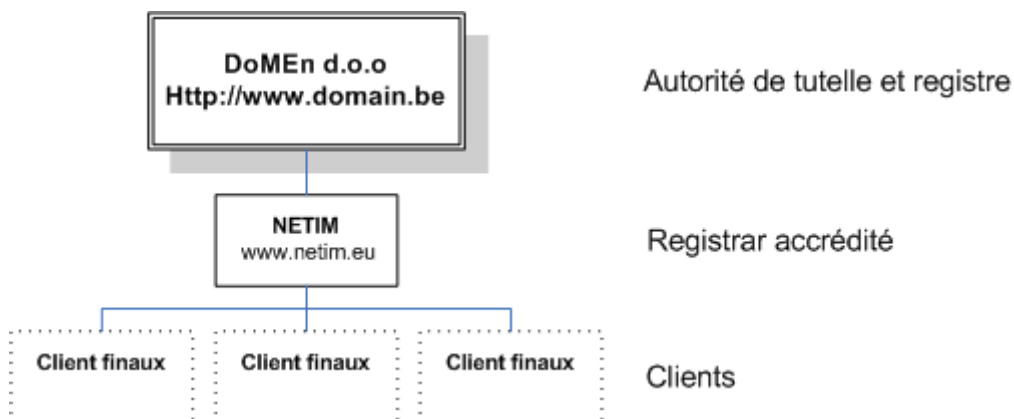
ANNEXE ME - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .ME

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .ME supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-ME

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE ME.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

ME.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension .ME.



ME.1.2 NETIM est accrédité par **doMEEn d.o.o** et réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre en la qualité de registrar accrédité

ME.1.3 Le Client s'engage à prendre connaissance des présentes et à les respecter sans restriction ni réserve.

ARTICLE ME.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

ME.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « *premier arrivé, premier servi* ».

ME.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension consultables aux adresses suivantes:

<http://www.domain.me/index.php?page=25>

http://www.domen.me/cms/site_files/Rules.pdf

http://www.domen.me/cms/site_files/PravilnikME_Predlog_EN.pdf

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ce document contractuel (ci-après, les « Règles NICME ») qui le lie au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

ARTICLE ME.3 : REGLES DE TRANSFERT

ME.3.1 Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM une demande de transfert pour un Nom de Domaine en .ME depuis un autre Registrar vers NETIM (aussi dénommé « transfert entrant »), selon la procédure indiquée sur notre site, et conformément aux Règles NICME:

<http://www.netim.fr/transfert/transfert-nom-domaine-me.php>

ME.3.2 La réalisation effective du transfert n'est pas immédiate et suppose l'intervention de plusieurs acteurs. Elle ne dépend pas exclusivement de NETIM et est notamment soumise aux restrictions suivantes:

- i) aucun transfert ne peut intervenir dans les soixante (60) jours qui suivent la création initiale du Nom de Domaine
- ii) aucun transfert ne peut intervenir dans les soixante (60) jours qui suivent le dernier transfert du Nom de Domaine
- iii) Le statut du Nom de Domaine peut être de nature à interdire le transfert (par exemple statut « Transfer Prohibited »).
- iv) le Client doit fournir un code d'autorisation (aussi dénommé « Auth-ID») fournis par le précédent Registrar; Si le Client refuse ou n'autorise pas expressément le transfert sollicité selon ces modalités, le transfert échouera sans aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM
- v) le précédent Registrar est susceptible de s'opposer au transfert du Nom de Domaine chez NETIM, selon des motifs qu'il devra exposer

ME.3.4 Dans le cadre d'un transfert d'un Nom de Domaine vers un autre Registrar (aussi dénommé « transfert sortant »), le code d'autorisation peut être obtenu dans l'Interface et est envoyé par courrier électronique à l'adresse email du Client.

ARTICLE ME.4 : REGLES DE TRANSFERT DE PROPRIETE

ME.4.1 Le Client initie, par l'intermédiaire de NETIM, une demande de transfert de propriété (aussi dénommé « changement de titulaire ») pour un Nom de Domaine en .ME

ME.4.2 La réalisation effective du changement de titulaire n'est pas immédiate. Le client doit fournir le formulaire de modification et les preuves d'identité nécessaires à NETIM par le moyen de son choix. Le dossier sera vérifié et accepté à la seule discrétion de NETIM.

ME.4.3 Si le Client ne fournit pas le dossier complet selon les modalités édictées par le NETM, le transfert de propriété ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM.

ME.4.4 Le transfert de propriété n'inclut pas une année de renouvellement pour le Nom de Domaine.

ARTICLE ME.5 : REGLES D'EXPIRATION / RESTAURATION

ME.5.1 A la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, ce dernier sera gelé et désactivé durant une période de trente (30) jours calendaires durant laquelle tous les services associés de NETIM ne seront non disponibles. Le Nom de Domaine sera dit dans le statut « HOLD »

ME.5.2 Tout Nom de domaine dans le statut « HOLD » peut être renouvelé dans les mêmes conditions qu'un simple renouvellement. Dès réception de l'intégralité du paiement entre les mains de NETIM, le Nom de domaine et les services associés seront réactivés pour la nouvelle durée choisie à compter de la précédente date d'expiration. La réactivation pourra néanmoins prendre plusieurs jours à se propager sur Internet.

ME.5.3 A la fin de la période de gel, si le Client n'a pas renouvelé le Nom de Domaine sera dernier sera détruit par NETIM.

ME.5.4 Si un Nom de Domaine a été détruit depuis moins de trente (30) jours calendaires, il est possible de le restaurer sous les conditions et modalités suivantes, et selon les précisions apportées NETIM lors de l'accomplissement de ces démarches :

- i) la restauration n'est techniquement possible que pendant cette période dite de rachat (selon le Registre: « Redemption Period » ou « Pending Delete Restorable ») qui est la période de trente

(30) jours qui sépare la destruction du Nom de Domaine par NETIM de sa destruction par le Registre

- ii) le paiement de la restauration devra être réalisé sept (7) jours avant la destruction du Nom de Domaine par le Registre, afin de permettre à NETIM d'effectuer l'opération dans les délais. A défaut, le Nom de Domaine ne pourra pas être restauré et la responsabilité de NETIM ne pourra être engagée de ce fait.
- iii) la restauration rétablit les paramètres précédents du domaine (informations personnelles et techniques) et prolonge d'une (1) année la durée d'enregistrement du Nom de Domaine à compter de la précédente date d'expiration

ARTICLE ME.6 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

ME.6.1 Les Règles NICME sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .ME. Elles sont imposées par le Registre et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions NICME, le Client accepte le principe de ces modifications.

FIN de l'ANNEXE ME